RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 07365
Numéro SIREN : 448 253 344
Nom ou dénomination : GARACA

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2016 sous le numéro de dépôt 115722

1611584801

DATE DEPOT : 2016-11-24

NUMERO DE DEPOT : 2016R115722

N° GESTION : 2003B07365

N° SIREN : 448253344

DENOMINATION : GARACA

ADRESSE : 15 R DU LOUVRE 75001 PARIS

DATE D'ACTE : 2016/10/27

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

PF; 27.10.16, CH

03B7365

GARACA
Société par actions simplifiée
Au capital de 150.000 Euros
Siège social : 15 rue du Louvre – 75001 Paris
R.C.S. : B 448 253 344

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Déposé le :
24 NOV. 2016
Sous le n° B 115722

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2016
PROCES-VERBAL RECTIFICATIF

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUXCOMPTES

Le 27 octobre 2016 à 10 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale à l'adresse administrative de l'association PLUS DE SONS, 97 rue Oberkampf 75011 PARIS.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément aux statuts.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François MISSONNIER, Président de la Société par actions simplifiée, Monsieur Christophe DAVY assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 15.000 actions sur les 15.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale peut, en conséquence, valablement délibérer en matière ordinaire.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des Commissaires aux comptes.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION DES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il est rappelé que, par délibération en date du 14 avril 2015, l'assemblée générale de la société a renouvelé Monsieur Pascal BEJON en qualité de Commissaire aux Comptes et nommé Monsieur Régis LACROIX en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Monsieur Pascal BEJON intervenant en qualité de représentant de la SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL, il convient de rectifier le procès-verbal du 14 avril 2015 de la façon suivante :

« Est nommé, en qualité de Commissaires aux Comptes titulaire de la Société pour une durée de six (6) exercices qui expirera à la date de l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2020 :

- *La SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL (SFC)*
 SAS - Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 331 191 825
 Siège social : 4, rue de la Pierre levée 75011 PARIS
 Représentée par Monsieur Pascal BEJON

Est nommé Commissaires aux Comptes suppléant de la Société pour une durée de six (6) exercices qui expirera à la date de l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2020 :

- *Monsieur Régis LACROIX, de nationalité française*
 Demeurant 18, avenue Félix FAURE 69007 PARIS »

Résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Résolution adoptée à l'unanimité

A Paris, le 27 octobre 2016

Monsieur François MISSONNIER
Président